



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial n° 170 du 3 novembre 2021**

**Direction départementale de la protection des populations**

Arrêté n°21-XIX-119 portant subdélégation à la cheffe de service de l'unité territoriale de Sète de la direction départementale de la protection des populations de l'Hérault



PREFET DE L'HERAULT

## **Arrêté n° 21-XIX-119 portant subdélégation à la cheffe de service de l'unité territoriale de Sète de la Direction départementale de la protection des populations de l'Hérault**

Le Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault,

VU l'arrêté en date du 17 mars 2021 donnant délégation de signature de la Préfète du département du Gard, à Monsieur Yann LOUGUET, Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault,

### **ARRETE**

#### **Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature conférée à l'article 1<sup>er</sup> et à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, sera exercée dans la limite de ses compétences propres par Monsieur Daniel HIRSCHY, Directeur adjoint.

#### **Article 2**

Sur proposition de Monsieur Yann LOUGUET, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault, délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions départementales respectives, à l'effet de signer toutes les pièces, y compris les décisions, concernant le contrôle sanitaire des produits de la mer ainsi que toutes les correspondances et documents nécessaires à la préparation des décisions autres que celles mentionnées à l'article 3 devant être soumis à la signature de la Préfète à :

1. Madame Florence TOLZA, Cheffe de l'unité territoriale de Sète (art 1<sup>er</sup> et 2),
2. Madame Fabienne SCOTTO, Adjointe à la Cheffe de l'unité territoriale de Sète (art 1<sup>er</sup> et 2).

#### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 3 novembre 2021

Pour la Préfète du département du Gard  
et par Délégation  
Le Directeur départemental de la protection  
des populations de l'Hérault

Yann LOUGUET